



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 14 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « céréales » de FranceAgriMer du 12 novembre 2014 : un plan d'actions pour soutenir la production de blé dur et structurer l'aval de la filière

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière céréalière s'est réuni le 12 novembre 2014, sous la présidence de Rémi Haquin.

Consolider la filière blé dur française

Suite à la baisse des surfaces et de la production de blé dur en France, du repli de l'offre mondiale et de la forte hausse des cours, l'industrie des pâtes et la semoulerie française sont confrontées à une conjoncture difficile en 2014.

L'envolée des cours du blé dur constatée ces derniers mois est due à la baisse de la production dans la quasi-totalité des pays producteurs : Canada, États-Unis, Grèce, Italie et Espagne. En France, les surfaces ont régressé d'un tiers en deux ans. En 2014, la production hexagonale s'élève à 1,4 million de tonnes seulement contre 2,4 Mt en 2012.

Le faible différentiel de prix entre blé tendre et blé dur ces deux dernières années explique en bonne partie la baisse des surfaces semées en blé dur, culture plus compliquée et risquée. La récente flambée des prix du blé dur, qui se démarque fortement du blé tendre (450 €/tonne FOB La Pallice pour le premier contre 194 €/tonne FOB La Pallice pour le second, au 10 novembre 2014) pourrait entraîner une hausse des emblavements de blé dur cet automne, sans que ce phénomène soit pour le moment quantifiable.

Le Conseil spécialisé réuni le 12 novembre a dressé un état des lieux des difficultés que rencontre cette filière, notamment en termes d'approvisionnements des acteurs industriels. Sur la base des propositions des acteurs de la filière, FranceAgriMer préparera un plan d'actions à trois ans pour soutenir la production française de blé dur et la structuration de l'aval de la filière. Ce plan sera intégré au plan stratégique de la filière céréalière à l'horizon 2025 en cours de déclinaison opérationnelle. Le développement de la contractualisation amont/aval constitue, par exemple, une piste à explorer. Pour conduire la réflexion, FranceAgriMer s'appuiera en particulier sur les propositions du comité de pilotage de la filière blé dur, animé par l'institut technique ARVALIS-Institut du végétal et qui regroupe tous les acteurs de la filière.

Au sein de FranceAgriMer, les dispositifs d'aide à l'appui technique et à l'expérimentation, ainsi que le futur Programme d'Investissements d'Avenir constituent des leviers intéressants pour soutenir les initiatives des acteurs de la filière.

Par ailleurs, le blé dur bénéficiera d'une aide couplée dans la future PAC. Une enveloppe de 7 millions d'euros sera en effet affectée à la production de blé dur de qualité dans les zones traditionnelles de production.

À court terme, les fabricants de pâtes et semouliers bénéficient aussi désormais de la clause de renégociation des prix pour cause de fluctuation des cours des matières premières agricoles, dans les contrats de vente de plus de trois mois passés avec les enseignes de la grande distribution. Les pâtes alimentaires à base de farine (hors pâtes fraîches) et le couscous ont en effet été intégrés à la liste des produits concernés par la loi relative à la consommation promulguée le 17 mars 2014 (décret du 17 octobre 2014, publié au Journal Officiel de la République française du 18 octobre 2014).

Une mesure agro-environnementale adaptée pour maintenir la filière rizicole française

Depuis 2013, les surfaces rizicoles ont reculé en France. Elles sont passées de plus de 21 000 ha jusqu'en 2012 à moins de 15 000 ha en 2014. En lien avec les acteurs socio-professionnels, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a élaboré une mesure agro-environnementale adaptée pour maintenir la production de riz en Camargue et les écosystèmes qui en découlent.

Campagne commerciale 2014/15 : compétitivité du maïs en alimentation animale, prévisions d'exportations de blé et d'orges revues à la hausse

FranceAgriMer a actualisé ses bilans prévisionnels pour la campagne commerciale 2014/15.

Concernant le **blé tendre**, les prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail français sont révisées à la baisse à 4,8 millions de tonnes (- 200 000 tonnes par rapport au mois dernier) au profit du maïs qui bénéficie d'un regain de compétitivité prix (3,3 Mt d'incorporations prévues en alimentation animale contre 3,1 Mt le mois dernier).

Côté exportations, les livraisons de blé tendre français vers les autres pays de l'Union européenne sont portées à 8,1 Mt (+ 140 000 tonnes), en raison du dynamisme des ventes à destination de la péninsule ibérique tandis que les prévisions vers les pays tiers sont revalorisées à 8,2 Mt (+ 200 000 tonnes), essentiellement sur la base des perspectives de ventes à l'organisme étatique égyptien (GASC). Le stock de fin de campagne reste toutefois très lourd, à presque 4,3 Mt .

Les prévisions d'exportation d'**orges** vers pays tiers sont également revues à la hausse à 2,5 Mt, en raison du dynamisme de la demande chinoise, ce qui permet de compenser largement la baisse des prévisions de vente vers l'Union européenne à 3,4 Mt (- 200 000 tonnes).

Pour le **maïs grain**, comme attendu, la récolte est sensiblement revue à la hausse, à 16,9 Mt, ce qui alourdit mécaniquement le stock de fin de campagne à plus de 4,1 Mt en dépit de la revalorisation des prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail à 3,3 Mt.

Début novembre 2014, la récolte française de maïs grain était effectuée à 78 %, contre 46 % en 2013, année atypique marquée par de fortes intempéries. L'Aquitaine, les Pays de La Loire, Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées sont les régions les plus avancées, contrairement à la Bourgogne où 64 % des surfaces sont récoltées.

Concernant les céréales d'hiver pour la récolte 2015, 99 % des surfaces en orge, 90 % des surfaces de blé tendre et 62 % des surfaces de blé dur étaient semées. 89 % des orges, 69 % des blés tendres et 6 % des blés durs étaient levés début novembre.

Pour en savoir plus : <https://cereobs.franceagrimer.fr/Pages/publications.aspx>

Retrouvez les documents diffusés à l'occasion du Conseil spécialisé pour la filière céréalière sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
